

DÉCRET N° 2021 – 093 DU 10 MARS 2021

portant nomination des membres et du Comité de suivi du Contrat de délégation de gestion du Complexe Parc W Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- vu** le décret n° 2018-548 du 12 décembre 2018 portant approbation des statuts du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;
- vu** le contrat de délégation de gestion, de financement et de développement du Complexe Parc W du Bénin entre le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et l'Organisation Non Gouvernementale African Parks Network signé le 25 juin 2020 ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Comité de suivi du Complexe W du Bénin dans le cadre du contrat de délégation de gestion, de financement et de développement du Complexe Parc W du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Constant HOUNDENOU**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Rémy HEFOUMEY**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Armand OLOGOUDOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **José PLIYA**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Arnaud Y. ZANOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Tétédé IDJOUOLA**, Chef du Pôle et Entraînement de l'Etat-major général des Forces armées béninoises, représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- monsieur **Bio Sarako TAMOU**, Maire de Banikoara, représentant les communautés locales.

Article 2

Monsieur **Constant HOUNDENOU** est nommé Président du Comité de suivi du Complexe Parc W du Bénin.

Article 3

La durée du mandat des membres du Comité de suivi du Complexe W du Bénin est de cinq (05) ans renouvelables une fois. Toutefois, ils cessent leur fonction en cas de mutation, démission, décès ou tout autre motif.

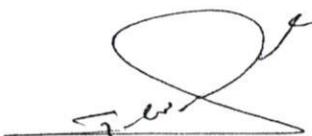
Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

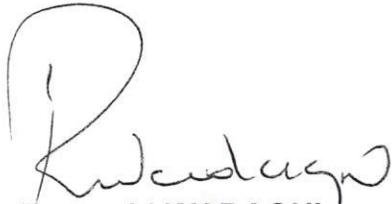
Fait à Cotonou, le 10 mars 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



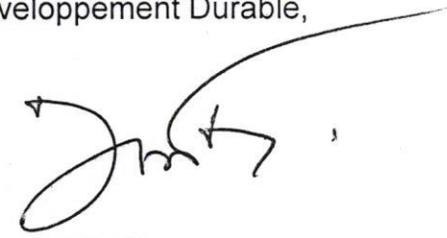
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MCVDD 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ;
SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.